



LES INFOS N°2 OCTOBRE 2020 DE COLLONGUE À SIMIANE

par le groupe d'opposition municipale DCAS



Le comité de rédaction de DCAS

Edito

Cette année, nous vivons une rentrée particulière, perturbée par l'ombre de la COVID 19.

Pour autant concernant la vie municipale restons vigilants ; de nombreux sujets émergent et nous interpellent :

Les choix d'urbanisme avec la construction des bâtiments des services techniques sur le magnifique site naturel de Bédouffe à côté des jardins écologiques, le démantèlement du service de la culture avec suppression de poste, les subventions aux associations réduites à une peau de chagrin.... Nous vous présentons certains de ces sujets dans notre n°2 « Les infos DCAS ».

Le maintien de la qualité de vie à Simiane nous concerne tous, et pas seulement une fois tous les six ans.

Ensemble réagissons pour devenir force de propositions.

Isabelle Mazeaud

Nous proposons...

Des économies d'énergie.

➔ Les dépenses d'électricité de la commune ont fortement progressé ces dernières années, passant de 204.644€ en 2017 à 307.151€ en 2019.

Si l'on compare ces chiffres aux données de l'ADEME qui étudie les dépenses énergétiques de nombreuses communes, le montant des dépenses d'électricité pour Simiane devrait se situer autour de 220.000€.

➔ Conscients de cet écart, nous avons prévu dans notre programme diverses mesures visant à réduire les dépenses énergétiques de la commune :

- ◆ Diagnostic thermique des bâtiments communaux (financé en grande partie par des subventions publiques).
- ◆ Travaux d'isolation thermique des bâtiments en fonction du diagnostic avec recours aux aides financières prévues.
- ◆ Installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments (ex : complexe sportif) ou des parkings, bénéficiant de subventions conséquentes et générant des recettes.
- ◆ Rénovation des systèmes de chauffage existants (ex : remplacer les convecteurs électriques du bâtiment de la mairie par des pompes à chaleur 5 à 6 fois plus performantes et bénéficiant d'aides financières)
- ◆ Système de gestion « intelligente » de l'éclairage public

■ Malheureusement nous avons constaté lors de la présentation du budget qu'aucun plan d'action n'était actuellement engagé dans ce sens, malgré l'objectif de réduction de 20% des consommations d'énergie des communes d'ici 2030.

NOUVEL HORIZON, une nouvelle association dans le paysage Simianais

Cette association se veut être un cercle de réflexion, de conception et de propositions citoyennes dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants. Elle est ouverte à la participation de tou.te.s les Simianais.e.s qui se retrouvent dans les valeurs et les grands axes du projet construit par le collectif citoyen De Collongue A Simiane. L'association développera des actions diverses ayant pour but de développer notamment de la réflexion, du débat local, de la solidarité et du lien social. Nous vous tiendrons informé.e.s des premières actions qui se mettront en place dans les prochains mois.

Vie municipale

* Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

La délibération majeure du Conseil Municipal du 10 juillet concernait le vote des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune pour 2020. Les choix de l'utilisation de l'argent public par la commune reflètent la politique menée par l'équipe en place. La délibération concernant le budget est intitulée « débat d'orientations budgétaires ». Ce débat est le cœur de la démocratie municipale.

Pour le vote de notre premier budget, nous avons fait une analyse détaillée du document de 130 pages qui le constitue et nous avons beaucoup de questions, dans le simple but de comprendre comment est dépensé cet argent.

Malheureusement, le refus du Maire de nous permettre une discussion et un débat chapitre par chapitre du budget à fait de toutes les interventions, que ce soit de la majorité comme des oppositions, des monologues indigestes pour l'ensemble de l'assemblée, et ne nous a pas permis d'apprécier de manière objective et constructive les réponses égrainées verbalement. De plus, le Conseil convoqué à 11h nécessitait beaucoup de temps, mais, passé l'heure du déjeuner, le Maire a fini par nous refuser la parole.

Nous avons donc voté contre le budget et reformulé nos questions par courrier au maire le 15 juillet*.

Dans une réponse reçue le 20 juillet*, le maire nous écrit « *je considère que les échanges ont été suffisants pour permettre le débat* ». **Non, un monologue n'est pas ce qu'on appelle un débat, du moins en démocratie.** Nous sommes même invités à « réécouter la bande son du conseil municipal pour retrouver les réponses à nos questions ». Nous serions intéressés de savoir où elle est !

** intégralité des courriers sur notre site decollongueasimiane.fr*

* Conseil Municipal : Budget d'Investissement

Le budget des dépenses d'investissement pour 2020 est de 3.650.000€, ce qui représente 2,5 fois le budget d'investissement moyen des communes de taille similaire à la nôtre.

Ce budget comporte notamment la construction **d'un bâtiment des services techniques évalué à plus de 1.700.000€**, ce qui nous semble totalement démesuré par rapport à la taille et aux besoins de la commune.

De plus, il n'est prévu aucun recours à l'emprunt pour financer ces nouveaux investissements malgré les taux d'intérêts historiquement bas dont peuvent bénéficier les collectivités publiques. Le financement impliquera donc l'utilisation des réserves financières de la commune qui ont déjà été ponctionnées de près de 1.400.000€ (soit 52%) durant le précédent mandat.

Pour ces raisons le groupe DCAS a voté **contre** ce budget d'investissement.

* Conseil Municipal : Budget de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 subit inévitablement les effets de la COVID, que ce soit des charges additionnelles (visières, masques, nettoyage des rues, chèques cadeaux...) ou des recettes perdues (location des Marres, billetterie spectacles, redevance péri scolaire ...).

A partir de la liste des questions pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses précises **, nous nous interrogeons entre autres sur certaines variations par rapport à 2019 :

- ♦ L'augmentation de 19.442€ du budget fêtes et cérémonies en cette période où les événements festifs ont été majoritairement annulés.
- ♦ L'augmentation de 26.821€ du budget des publications.
- ♦ La baisse de 44.310€ des subventions directes aux associations. Les associations qui sont génératrices de liens sociaux et de partage indispensables au dynamisme du village voient leurs subventions réduites à 17.250€ soit une baisse de 72%.
- ♦ La stagnation du budget du Centre Communal d'Action Sociale, dans le contexte économique critique actuel.
- ♦ La suppression des budgets des sorties des écoles primaires.

Pour ces raisons et le manque de réponses précises à nos questions, le groupe DCAS a voté **contre** le budget de fonctionnement.

*** copie de la liste sur notre site decollongueasimiane.fr*

En bref :**🔔 Permis de construire des Frênes, mais où sont les panneaux ?**

Le permis signé le 17 juillet 2020 ne prévoit de panneaux solaires que pour 6 des 75 logements de ce programme. Interrogé sur ce point qui va à l'encontre de ses engagements environnementaux de campagne, Ph. Arduin nous répond, lors du **Conseil Municipal du 25 septembre 2020**, qu'il a privilégié l'espace en n'autorisant la construction que de 75 logements alors qu'il aurait pu y en avoir 150, ce choix limitant la rentabilité du projet et ne pouvant plus permettre d'absorber le coût de panneaux solaires. C'est dommage, on peut estimer que l'enveloppe pour couvrir l'ensemble des toits aurait été de 350.000€, subventionnable pour moitié. Il n'est pas trop tard, **nous demandons à ce que ce point soit revu avec le promoteur VINCI.**

🔔 Démission d'un élu DCAS

Notre ami Nicolas Boullenger a été contraint de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Nous le remercions pour son investissement dynamique et créatif tout au long de notre campagne et depuis son début de mandat. En effet, il a contribué non seulement à la montée en puissance de notre groupe mais aussi à l'élaboration de notre publication « Les Infos de DCAS ». Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouveaux projets. Il sera remplacé par Stéphanie Chastin, la suivante sur notre liste.

🔔 Où sont les comptes-rendus des conseils municipaux ? ! ?

DCAS rappelle à Monsieur le Maire : En application de l'article L2121-25 du code des collectivités territoriales, le compte rendu des Conseils Municipaux doit être mis en ligne sous huitaine sur le site internet de la mairie s'il existe. C'est bien le cas à Simiane, mais les comptes rendus n'y sont pas.

🔔 Développement Durable... soyons bornés !

Dans le bilan de sa mandature 2014-2019, page 26, M. le maire écrit dans le paragraphe sur les véhicules électriques, « nous avons installé une borne de deux recharges rapides, ouvertes à tous les simianais ».

En septembre 2020, nous cherchons toujours ces bornes. Serions-nous en présence d'une affirmation erronée ?

Nous demandons que cette installation soit réalisée dans les meilleurs délais.

✳️ A quoi servent les élu.e.s d'opposition ? par une ancienne élue

Les élu.e.s de l'opposition ont un rôle de contrôle et de contre-pouvoir : ils-elles questionnent le maire et ses adjoint.e.s sur chaque projet mis à l'ordre du jour des Conseils, pour évaluer le bien-fondé des propositions, et pour s'assurer de leur concordance avec l'intérêt général. Ils peuvent aussi demander l'inscription d'affaires à l'ordre du jour du Conseil.

Avant le Conseil Municipal, des commissions thématiques se réunissent pour émettre un avis consultatif sur ces projets et faciliter leur présentation lors du Conseil. Siègent à ces commissions des représentant.e.s de toutes les tendances, afin de permettre l'expression pluraliste des élu.e.s. Ainsi la démocratie voudrait que le maire tienne compte des différentes tendances du Conseil.

Le maire ne doit pas oublier que les élu.e.s d'opposition représentent les habitant.e.s.

A Simiane si 1 209 voix ont permis d'élire le maire actuel, 1134 voix se sont portées sur les listes de l'opposition.

Certains maires mettent un point d'honneur à travailler avec leur opposition en bonne intelligence, avec une réelle écoute et un esprit constructif. A Simiane, les 6 dernières années ont hélas montré que le rôle des élu.e.s de l'opposition était réduit à celui de figurant.e.s, méprisé.e.s et malmené.e.s.

La nouvelle mandature ne s'annonce pas mieux. Lors du **Conseil Municipal du 25 septembre 2020**, le maire a fait voter des modifications du règlement intérieur du Conseil :

- ✦ Réduction du délai de convocation aux commissions à 2 jours au lieu de 5, disparition des rapports des commissions sur les affaires étudiées qui ne seront plus présentés aux membres du Conseil.
- ✦ Réduction à 3 minutes au lieu de 5 du temps d'intervention orale des conseillers.
- ✦ Possibilité au maire de limiter le nombre d'intervention par groupe politique.....

A l'évidence, ces modifications ont le triste objectif d'empêcher l'action et l'expression des conseillers municipaux, et de réduire le Conseil Municipal à une simple chambre d'enregistrement.

Pourquoi le maire craint-il à ce point le débat ?

Pour rappel : Les élu.e.s d'opposition sont bénévoles, **ne touchent aucune indemnité** de la part de la Mairie et financent eux-elles mêmes leurs déplacements, besoins en matériels et publications. Ils-elles disposent d'un local de réunion municipal et d'un droit à la formation.

Vie locale

Déplacement des services techniques

La municipalité projette la construction des nouveaux locaux des services techniques sur le site de Bédouffe. Ce site, abritant depuis trois ans les jardins écologiques, suscite l'engouement de nombreux.ses simianais.es. Il crée un véritable lien social intergénérationnel. La construction des locaux puis son trafic routier vont inévitablement causer des risques relatifs à la sécurité et des nuisances sonores et polluantes. Ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le tenir. « L'activité va totalement dénaturer ce site et sa quiétude, préservés jusqu'à présent » déplore un riverain. N'existe-t-il pas d'autres solutions pour améliorer les conditions de travail des agents du service technique ? Toutes les solutions ont-elles été étudiées ?

Choix d'autant plus étonnant que le parcours sportif a été inauguré sur ce site l'an dernier...

Danger sur les jardins ?

Lors du Conseil Municipal en date du 10 juillet, le maire a évoqué la situation préoccupante des jardins écologiques de Simiane, alertant l'assemblée sur l'aspect sanitaire des cultures sur les terrains en évoquant un possible danger lié à des retombées de pollutions atmosphériques.

Nous serons attentifs aux suites données à cette annonce municipale.

Doit-on s'inquiéter pour le reste de la commune ?



Augmentation du trafic sur la RD6.

Nuisances sonores : Le projet de raccordement entre l'A8 à la Barque et la RD6 va générer une augmentation du trafic sur la RD6. L'objectif de cette opération est entre autres d'améliorer le cadre de vie du hameau de la Barque, mais ne faut-il pas s'attendre à une dégradation pour les riverains de Simiane qui sont en attente de solutions pour réduire les nuisances sonores de la RD6 qui perturbent déjà leur quotidien ?

Pour nous soutenir :

Cette publication ne peut exister que par un financement privé, si vous souhaitez nous apporter votre support, contactez-nous :

✉ contactdecollongueasimiane@gmail.com

Permanences 10 rue Roger Guigon :

- ✦ 1er et 3ème jeudi du mois de 18h à 20h
- ✦ 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h

Vie de quartier...

Témoignage :

Une Simianaise attachée au bien être animal nous a parlé de la difficulté des martinets et des hirondelles à trouver où nicher dans le village, à cause de la réfection des habitations qui ne tient pas compte de leurs besoins.

Nous tenons à relayer sa préoccupation pour la protection des oiseaux et la préservation de la biodiversité. Il est possible d'installer des nichoirs adaptés et de lutter ainsi contre leur raréfaction. Pour en savoir plus et vous procurer un nichoir, vous pouvez vous rapprocher de la ligue de protection des oiseaux.

